Cahier des charges - **moniteur**

1. Responsabilité

Le ou la moniteur.trice est sous la responsabilité hiérarchique du responsable de camp/loisir en premier lieu, puis du co-responsable, auxquels il s'adresse en cas de questions ou difficultés particulières. (Si cela n'est pas possible, il peut s'adresser à le.la coordinatrice des Loisirs de l'association)

Le.ou la moniteur.trice est garant du bien-être et de la sécurité des participant.e.s confié.s, pendant toute la durée du séjour. En cas d'éventuelle absence longue ou courte (congé, pause, etc), le ou la moniteur.trice s'assure que le.la moniteur.trice suppléant.e possède toutes les informations nécessaires à la prise en charge des participant.e.s pendant la période.

Dans l'accompagnement des participant.e.s, le ou la moniteur.trice doit suivre les directives générales du responsable de camp/loisir ainsi que les indications fournies par les proches des participant.e.s. En toute circonstance, il ou elle met en place les mesures nécessaires à la sécurité des participant.e.s. En cas de doute, le ou la moniteur.trice doit faire appel au responsable de camp/loisir ou au co-responsable.

2. Tâches

Jour du départ

Venir à l'heure demandée par le ou la responsable et participer à la réunion d'équipe.

Pendant le camp

Le ou la moniteur.trice a différents rôles selon la répartition qui suit :

Le ou la moniteur reçoit de la part du ou de la responsable les informations nécessaires relatives aux besoins particuliers des participant.e.s dont il ou elle est responsable. Il ou elle est tenu.e de respecter scrupuleusement ces indications. Sur la base des informations reçues, le ou la moniteur.trice doit veiller aux éléments essentiels suivants :

- Garantir/assurer l'intégrité physique et psychique des participant.e.s
- Veiller aux besoins particuliers/soins que requiert l'état des participant.e.s
- Assurer le bien-être des participant.e.s
- Valoriser et favoriser le développement des compétences des participant.e.s

De manière plus détaillée, les fonctions du moniteur ou monitrices sont les suivantes :

- La surveillance générale durant tous les moments de la vie quotidienne : le ou la participant.e n'est jamais laissé sans surveillance.
- L'aide à fournir lors de déplacements ou situations particulières (escaliers, problème de vue, etc)
- La lecture et l'explication du programme d'occupation de manière à sécuriser le ou la participant.e..
- La supervision, le guidage et/ou la suppléance dans certaines activités de la vie quotidiennes comme la toilette, l'hygiène, de l'habillage, les soins particuliers, tout en veillant au respect de l'intimité de chacun.e.
- Afin de protéger chacun.e, le moniteur ou la monitrice demandera la présence d'un autre collègue à proximité dans un contexte intime (toilette, hygiène, habillage) afin de ne pas se trouver seul.e avec le ou la participant.e.
- L'attention à la quantité et à la qualité de l'alimentation, le respect des régimes prescrits.

- Le respect des rythmes et des besoins de repos.
- Le rangement et la vérification du contenu des valises à l'arrivée et au départ du camp.
- La gestion des affaires personnelles du ou de la participant.e. Attention aux affaires (parfois pas nominatives) portées par les participant.e.s à l'arrivée et au départ.
- L'attention à la propreté générale de la personne et de son environnement : mise au sale des vêtements, rangement de la chambre, espace personnel tenu propre.
- Veiller à ce que la personne confiée ait une apparence valorisée (propreté, choix des habits, soin, toilette)
- L'attention aux crises qui pourraient survenir. Lors de crise d'épilepsie, noter l'heure et la durée de la crise et appliquer la procédure décrite ou le traitement prescrit si nécessaire.
- L'attention aux absences éventuelles, aux coups de soleil, cloques et autres petites blessures.
- Pour sa propre sécurité et celle de la personne confiée, le ou la moniteur.trice ne doit jamais partir seul.e avec un.e participant.e sauf autorisation du ou de la responsable.
- La tenue et la rédaction du carnet de bord. Cet outil est un élément important car il est pour les parents et les éducateur.trices le reflet de ce que le ou la participant.e a vécu pendant ses vacances.

Le ou la responsable et les moniteur-trice-s forment une équipe qui doit être unie, solidaire. L'entraide, l'engagement et la bonne humeur de chacun.e sont essentiels et garantissent des conditions de camp agréables. Le respect d'autrui, l'écoute, l'échange et la solidarité sont des qualités nécessaires au bon déroulement d'un camp.

- Le ou la moniteur.trice doit participer à toutes les tâches ménagères de la maison.
- Le ou la moniteur.trice doit participer aux réunions quotidiennes.

Mesures médicales / sécurité

La médication est administrée par les responsables de camps. Il peut être demandé au moniteur.trice de réaliser des actes médico-techniques à sa portée.

En cas d'urgences, le moniteur ou la monitrice doit s'adresser aux responsables de camp.

Le ou la moniteur.trice doit connaitre le listing, qui aura été préparé par le ou la responsable de camp, des médecins / hôpitaux à disposition sur le lieu du camp avec le téléphone de contact des médecins, et connaitre les numéros d'urgence (144, 188, 117).

3. Divers

Si le moniteur ou la monitrice possède un permis de conduire et les capacités de conduire un minibus 9 places, il ou elle peut être amené.e à conduire un bus pendant le séjour. Il ou elle observera alors le comportement adéquat en conduisant et sera responsable en cas d'infraction de l'éventuelle amende à payer.

A la signature du contrat d'engagement, le moniteur ou la monitrice certifie avoir pris connaissance du cahier des charges et de la chartre éthique et à les respecter.